

# Les impôts locaux devraient être revus à la hausse

L'ordre du jour de la séance du conseil municipal de Cabannes du 30 mars s'annonçait chargé. Pas moins de 29 points devaient faire l'objet de délibérations de la part des élus, sans compter le débat d'orientation budgétaire obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus.

Le conseil municipal a d'abord pu approuver le compte de gestion 2016 du receveur municipal. Lors du débat d'orientation budgétaire, Christian Chasson, maire de Cabannes, a tenu à rappeler quelques chiffres clés pour justifier le budget à venir. "La commune est en baisse de recettes, a-t-il précisé. Depuis 2012, la diminution cumulée des dotations de l'Etat s'élève à 751 438€. De plus, les pénalités pour carence de logements sociaux s'élèvent, pour 2017, à 107 000€. Compte tenu des actions entreprises par la municipalité, les pénalités devraient cesser en 2019". Ces actions concernent la signature du contrat de mixité sociale, la réalisation des programmes du chemin du Mas de la Poule, de la rue des Près, de la route de Noves, et d'un recours adressé en préfecture...

"Les chiffres sont là, a-t-il poursuivi. Depuis 2012, nous avons investi 9 millions d'euros sur la commune. Nous allons continuer, précautionneusement, tout en cherchant d'autres re-



Gérard Menichini (à gauche, à côté du maire Christian Chasson) remplace Mireille Guin au sein du conseil municipal. / PHOTO C.D.

## LA DÉMISSION

Mireille Guin a quitté ses fonctions de sixième adjointe et de conseillère municipale pour des raisons personnelles. En préambule, le maire a salué le travail accompli par la déléguée aux affaires sociales. Les conditions de remplacement prévues par le code électoral stipulent que c'est le suivant immédiat sur la liste "Action et confiance pour Cabannes", dont faisait partie Mireille Guin, qui doit être installé. C'est ainsi que Gérard Menichini a fait son entrée dans l'assemblée. Celui-ci remplace la démissionnaire dans les commissions où elle siégeait, c'est-à-dire à l'urbanisme et aux affaires sociales. Après avoir fait appel à candidatures, c'est Marie-Josée Bouvet qui a été élue au poste d'adjointe par le conseil.

cettes". Pour Jacques Rousset, de la liste d'opposition "Agir ensemble pour Cabannes", de nombreuses questions demeurent en suspens. "Comment en est-on arrivé là ?, a-t-il lancé. Tant que l'on ne saura pas répondre à cette question, on n'évoluera pas. Les Cabannaises et les Cabannais doivent savoir pourquoi le taux d'endettement par habitant s'élève à 1069€ au 31 décembre dernier alors qu'il est de zéro euro à Noves! Le refus d'aborder cette question nuit au débat de ce soir... Nous n'avons plus de perspective de recettes. Qu'allons nous laisser à nos enfants? Quel sera le montant de la dette dans 5 ans ou dans 10 ans?"

En réponse, il a été précisé que la comparaison avec d'autres communes n'était pas pertinente. "Cabannes a fait certains choix au moment des demandes de subventions. Les taux d'imposition vont sans doute devoir être revus. Si nous ne le faisons pas, nous ne pourrons pas rembourser la dette... Notre liste s'était engagée en 2014 à ne pas augmenter les impôts locaux, j'assume aujourd'hui de devoir le faire!" La taxe d'habitation est à 14,79 %, celle sur le foncier bâti à 23,19 % et le non-bâti à 56,34 %. Le vote du budget, prévu pour jeudi 13 avril, promet des discussions animées!

Christian DATTILO